



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Jeudi 11 février 2016

L'an **deux mille seize**, le onze février, à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Recoubreau, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Conseil : 3 février 2016

PRESENTS :

CANTON DE LUC-EN-DIOIS : MM. BOEYAERT (AUCELON) ; PHILIPPE (BARNAVE) ; RUSSIER (BEAURIERES), VILLET (CHARENS) ; FONTAINE (JONCHERES) ; CHEVROT (LA BATIE DES FONTS) ; GUILHOT (MISCON) CHAUDET (POYOLS) ; ROUIT (RECOUBEAU-JANSAC) ; ARAMBURU (VALDROME) ; GRANJUX (VAL MARAVEL).

CANTON DE DIE : MM. CARRAU (BARSAC) ; BORTOLINI (CHAMALOC) ; BECHET, DELIMAL, DUC, FEUILTAINE, GIRY, GUILLAUME, JOUVE, MARCON, MOUCHERON, ORAND, RIBARD, TREMOLET, VIRAT (DIE) ; EYMARD, (MARIIGNAC-EN-DIOIS) ; FLOHIC (MONTMAUR-EN-DIOIS) ; GIROUTRU (PONET ST AUBAN) ; BIGLIA, LACOUTIERE (ROMEYER) ; MOLLARD (SOLAURE-EN-DIOIS) ; CAILLE (SAINT ANDEOL EN QUINT) ; PONCET, MONGE (SAINTE CROIX) ; VINCENT (SAINT JULIEN-EN-QUINT).

CANTON DE LA MOTTE CHALANCON : MM. LUQUET (BELLEGARDE) ; COMBEL (LA MOTTE CHALANCON) ; VINCENT (PRADELLE) ; CHAMP (ROTTIER) ; DUBY (SAINT DIZIER-EN-DIOIS) ; FERNANDEZ (SAINT NAZAIRE-LE-DESERT) ; BRES (VOLVENT).

CANTON DE CHATILLON-EN-DIOIS : TOURRENG (BOULC) ; PUECH, VANONI (CHATILLON-EN-DIOIS) ; MAZALAIGUE (GLANDAGE) ; BONNIOT, MATHERON, (LUS LA CROIX HAUTE) ; REY, MILLET-BARBE (MENGLON), LEROY (SAINT ROMAN) ; ROISEUX (TRESCHENU-CREYERS).

POUVOIRS : MM BLAS à LUQUET ; GONCALVES à BECHET , VERDIERE à COMBEL, PLASSE à BRES,

EXCUSES : MM SAUVAN (Luc-en-Diois) ; LEEUWENBERG (DIE) ; VIVENZIO (SOLAURE-EN-DIOIS) ; REYNAUD (BRETTE) ;

EGALEMENT PRESENTS : MM THOMAS, BOUAN, CHARMET, BELBEOC'H, FORTIN, ALLEMAND.

Le quorum est atteint.

GTrémolet est secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil du 10/12/2015 est approuvé.

Sont présentées et délibérées les questions portées à l'ordre du jour :

A. DECISIONS

1. Institution : installation du nouveau Conseil communautaire.
2. Désignation de représentants : révision des délégations.
3. Culture : fonds de concours 2016 pour le fonctionnement du théâtre communal de Die.

B. INFORMATION-DEBAT

4. Finances : Débat d'orientation budgétaire 2016.

C. QUESTIONS DIVERSES

D. INFORMATION SUR LES DELIBERATIONS DU BUREAU

E. INFORMATION SUR LES DECISIONS DU PRESIDENT

En introduction, AMatheron souhaite la bienvenue à Pauline Sahuc qui remplace Ariane Avon à la gestion des programmes de développement CDDRA et LEADER.

A. DECISIONS

1. Institution : installation du nouveau Conseil communautaire.

Le Président (Alain Matheron) expose :

Le 6 novembre dernier, le Préfet a validé la démission de l'ensemble des élus municipaux du conseil de la commune de Pennes le Sec. Cette démission a donc donné lieu à une consultation des communes sur la reconstitution du conseil communautaire. Dans l'intervalle, les communes de Molières-Glandaz et Aix-en-Diois ont délibéré pour fusionner et créer la commune nouvelle de Solaure-en-Diois. Cette fusion rendant de fait caduque la consultation, le Préfet a donc entériné,

AIX-EN-DIOIS
ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARIIGNAC
MENGLON
MISCON
MOLIERES-GLANDAZ
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

par arrêté n° 2016006-0018 du 6 janvier 2016, la répartition de droit commun avec un total de 75 délégués répartis de la manière suivante :

- 20 délégués pour la commune de Die
- 2 délégués pour les communes de Châtillon, Lus-la Croix Haute, Solaure-en-Diois, Menglon et Luc en Diois
- 1 délégué (plus un suppléant) pour toutes les autres communes.

Il est procédé à l'installation des nouveaux délégués de Die et des modifications de délégation pour certaines communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **installe les nouveaux délégués pour les communes suivantes :**

Die	Gilles Delimal
	Hanane Fathi
	Gérard Giry
	Danielle Herzberg
	Loïc Marcon
	Laetitia Orand
	Marie Françoise Virat
	Didier Jouve
	Joël Pellestor remplaçant d'Adrien Manuel
Pennes le Sec	Marielle Desroches Titulaire
	Fabrice Meyer Suppléant
Gumiane	Jean-Charles Serratrice, titulaire suite à la démission de Daniel Chauvin
Lus-la-Croix-Haute	Emile Bonniot suite à la démission de Yves Gaillard
Châtillon-en-Diois	Christiane Puech suite à la démission de Caroline Mizzi
Menglon	Hélène Millet-Barbé suite à la démission de Jean Eric Fine
Solaure-en-Diois	Angelo Vivencio Maire et Maurice Mollard Maire Délégué

- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le

AMatheron rappelle que 49 communes se sont exprimées pour un nouvel accord local, 3 contre dont Die qui a un pouvoir de véto. Il indique que les délégués suivants perdent leur siège ou deviennent suppléants : Catherine Boyer, Caroline Mizzi, Yves Gaillard, Jean-Eric Fine, Patrice Oddon, François Lacoutière Didier Eglaine, Lucie Jeanjean. Il les remercie pour leur investissement et leur rappelle que l'assemblée étant publique, ils pourront y assister (sans droit de vote).

2. Désignation de représentants : révision des délégations.

Le Président (Alain Matheron) expose :

Suite à l'installation du nouveau conseil communautaire, il convient de revoir les désignations comme suit :

Organismes	Représentant à remplacer	Qualité	Nouveau représentant	Qualité
SMIGIBA	Yves Gaillard	Suppléant	Alain Matheron	Suppléant
LEADER-CDDRA	Catherine Boyer	Titulaire	Bernard Russier	Titulaire
	Délégué sup	Titulaire	Marie France Virat	Titulaire
	Délégué sup	Suppléante	Marylène Moucheron	Suppléante
MARPA Rémuzat	Catherine Boyer	Titulaire	Laurent Combel	Titulaire
	Délégué sup	Suppléant	Daniel Fernandez	Suppléant
Commission suivi Abattoir	Didier Eglaine	Suppléant	Gilles Delimal	Suppléant
SDED	Patrice Oddon	Suppléant	Maurice Mollard	Suppléant
PNR Baronnies	Catherine Boyer	Suppléante	Brigitte Rousselet	Suppléante
Comité de Ligne	Philippe Brenet	Titulaire	Gilles Delimal	Titulaire

AIX-EN-DIOIS
ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MOLIERES-GLANDAZ
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- nomme les nouveaux délégués auprès des organismes identifiés
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le

Pas de remarque

3. Culture : fonds de concours 2016 pour le fonctionnement du théâtre communal de Die.

Le Président (Alain Matheron) expose :

Depuis 2013, le Théâtre de Die, labellisé « Scène Rhône-Alpes » bénéficie d'une convention financière avec la Région Rhône-Alpes et d'autres partenaires.

Dans le même temps et afin d'asseoir cette reconnaissance, le conseil communautaire s'est engagé au côté de la ville de Die en attribuant un fonds de concours (prévu à l'article L5214-16 V du CGCT) de 10 000 € par an au bénéfice de la commune de Die pour le fonctionnement du Théâtre.

Ce fonds de concours est conditionné à la pérennisation du label régional. Il est versé à la commune de Die après délibération concordante du conseil municipal de Die.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **accorde ce fonds de concours pour l'année 2016**
- **autorise le Président à signer la nouvelle convention avec la ville de Die**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

GTrémolet précise que ce fonds de concours est reversé intégralement à l'association Théâtre de Die.

B. INFORMATION-DEBAT

4. Finances : Débat d'orientation budgétaire 2016.

Le Président (Alain Matheron) expose :

La Communauté des Communes du Diois a l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget (art. L5211-36 et L2312-1 du CGCT). Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget par l'Assemblée. Il doit faire l'objet d'une délibération distincte.

Pour permettre aux délégués de conduire ce débat, il leur est présenté une vue provisoire du compte administratif, avec une analyse de l'évolution des dépenses et des recettes, les ressources humaines, une prospective sur les principaux investissements, le niveau de la dette et son évolution et les taux d'imposition. Le Conseil a débattu et délibéré sur les enjeux du budget dont l'adoption est programmée le 10 mars 2016.

Le débat sur les orientations à prendre dans le cadre du budget primitif 2016 a eu lieu. Le Conseil Communautaire prend acte de ces orientations.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **prend acte des orientations du BP 2016**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

La présentation du DOB est jointe au présent compte-rendu. Elle est assurée par AMatheron, Président et RBiglia le vice-président en charge des finances. AMatheron rappelle les 3 étapes budgétaires :

AIX-EN-DIOIS
ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MOLIERES-GLANDAZ
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONNET-ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

- débat d'orientation politique (janvier),
- débat d'orientation budgétaire (février)
- et le vote du budget (mars).

Concernant les recettes de Fonctionnement, les bases d'imposition sont dynamiques permettant une augmentation annuelle d'environ 30K€. La totalité du FPIC compense en partie en 2015, la perte de la DGF. La particularité de 2015 est la vente des containers semi-enterrés pour 340K€ de recettes exceptionnelles. La projection des recettes de fonctionnement sur 2016 diminuent fortement (avec une nouvelle baisse de DGF et sans reversement de la part communale du FPIC).

Concernant la masse salariale, il est présenté les postes mutualisés et ceux financés par les programmes de développement. YFontaine demande si le coût du transfert de l'eau est estimé. A ce stade, AMatheron signale que la prévision est basée sur un poste pour préparer le transfert. Il rappelle que, lors du débat d'orientation politique, il y avait une demande forte de rediscuter de ce point de manière particulière. Aujourd'hui, il n'y a pas d'estimation des recettes liées à l'eau à l'échelle du territoire. Le contrat de progrès en cours de signature avec l'Agence de l'Eau permettra de commencer à avancer sur le sujet, au vu des situations communales très disparates.

LCombel demande pourquoi le FPIC baisse en 2016 puisque les communes ont délibéré favorablement pour le reverser intégralement à la CCD. AMatheron répond que la décision du conseil de 2015 n'est valable qu'en 2015 ; compte-tenu des modalités d'affectation dérogatoire qui change encore en 2016, il considère que l'exercice imposé d'unanimité « au forceps » n'est pas tenable. Par ailleurs la ville de Die fait connaître son opposition à reverser sa part de FPIC.

AIX-EN-DIOIS
ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MOLIERES-GLANDAZ
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONNET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

Sur les orientations 2016 :

- la partie Sud de la ZA de Die est pratiquement « vendue ». Il est proposé de lancer les fouilles archéologiques sur la partie Nord pour lever les prescriptions.
- Le pôle Enfance à Die devrait se mener en convention avec Drôme Aménagement Habitat
- Pour la fibre optique : les investissements sont toujours en attente du feu vert d'ADN souffrant des restructurations régionales
- La déchetterie de Die et l'abattoir nécessitent des mises aux normes obligatoires (traitement des eaux de lavage des camions, bassin de rétention des eaux incendie...)
- Sur le bâtiment administratif, les questions d'accessibilité doivent être traitées

Constatant une dégradation de la situation financière de l'intercommunalité, le Président demande sur les moyens, ce qu'il conviendrait de faire. Il propose :

- d'attendre l'analyse du diagnostic fiscal et financier pour agir en 2017 et d'entamer le fonds de réserve à proportion du déficit de fonctionnement,
- d'amorcer le rétablissement d'un équilibre, dès 2016 avec :
 - Une augmentation des taux de fiscalité
 - La suppression ou diminution de l'abattement à la base
 - La contribution des communes par fonds de concours

Le débat s'ouvre sur ces questionnements.

NCarrau estime que l'emprunt peut être intéressant pour financer certains équipements qui génèrent des recettes (comme celui du Martouret). Pour AMatheron, la capacité d'autofinancement diminue en 2015 et amorce un effet ciseaux (dépenses de fonctionnement qui évoluent plus vite que les recettes). Cette situation pèsera dans la capacité d'emprunter.

GTrémolet rappelle que la ville a contribué par fonds de concours à hauteur de 480K€ pour le financement de la Zone d'Activité.

DFernandez ajoute que la CCD a pris en charge 100% des frais de fonctionnement à ADN en 2015. Il précise qu'à partir de 2016, ils seront partagés avec les communes. OFortin rappelle que les 300K€ d'investissement restant à charge par prise et par an, seront répartis entre l'intercommunalité et les communes par le biais des fonds de concours.

Sur la proposition de supprimer l'abattement à la base, AMatheron rappelle que cela ne concerne pas les abattements sociaux. Il considère la suppression de cet abattement général complémentaire à l'augmentation des taux de fiscalité. Elle envoie par ailleurs un message aux services fiscaux qui considèrent cet abattement comme un symbole d'aisance fiscale de la collectivité.

Sur l'eau et l'assainissement, les fonds de concours peuvent répondre aux problématiques de prise en charges mais celles-ci doivent rester administrativement gérables.

MCBouan précise qu'une augmentation des taux votée en mars 2016 ne pourra prendre effet qu'en 2017¹. Cette remarque interrompt le raisonnement qui consiste à une approche progressive d'équilibre financier avec un premier pas en 2016 (sur les taux) et un second en 2017 (sur la suppression de l'abattement).

LCombel regrette que l'intercommunalité perde 250K€ du FPIC car jusqu'à présent, les petites communes ont joué la solidarité pour les communes centres. Il se demande pourquoi ne pas renouveler cela en 2016, par un vote unanime du conseil communautaire. D'autant qu'il craint de ne pouvoir participer à tous les fonds de concours avec la CCD, si la solidarité avec le FPIC ne joue plus.

GTrémolet indique que Die souffre aussi d'une baisse de dotation à hauteur de 650K€. Les 50K€ du FPIC pour Die, lui permettent de faire un investissement de 500K€. Il ajoute que de gros efforts ont été faits sur le fonctionnement ces 2 dernières années.

Pour DJouve, la situation financière de l'intercommunalité est très bonne avec un résultat de clôture de 1.374K€ (l'emprunt sera remboursé par la vente des terrains de la ZA). La réflexion de moyen terme doit identifier les mouvements de fonds qui vont avoir lieu avec des transferts de compétences. Ces derniers vont impacter positivement le Coefficient d'Intégration Fiscale (bonifiant d'autant le calcul de la DGF).

JMRey pensait que la part communale du FPIC reversée à l'intercommunalité était réservée à la fibre optique. Il suggère de continuer la solidarité pour financer l'investissement global du territoire. AMatheron précise que le FPIC n'était pas fléché (sauf pour la réforme des OM sur Die).

OTourreng est d'accord avec DJouve sur le fait que les nouvelles compétences vont aussi apporter de nouvelles recettes. Par contre, la récupération de la part communale du FPIC devrait inciter à baisser les taux d'imposition communaux pour éviter de faire peser les augmentations fiscales à venir sur les habitants.

BFeuiltaine constate que la CCD est dans une situation de gestion sérieuse et prudente. Pour lui, le pacte fiscal et financier permettra de mettre à plat la situation du territoire (communes et intercommunalité) en perspective des projets à venir. Les atouts de l'intercommunalité sont : son fonds de roulement important (il conseille même de baisser le niveau de trésorerie qui dort) ; son faible endettement. L'intercommunalité possède des sérieux atouts pour passer 2016 en toute tranquillité en laissant « le petit plus » pour les communes.

Pour RBiglia, le débat est indispensable car la CCD ne peut pas continuer d'accumuler des déficits dans les années à venir. On ne peut présenter un budget structurellement déficitaire. AMatheron souhaite corriger ce cap et espère que l'étape IV de la décentralisation viendra rapidement mettre à plat la fiscalité locale. Il propose d'organiser la solidarité dans le cadre du Pacte Fiscal et Financier car il devient maintenant nécessaire d'analyser annuellement notre capacité d'autofinancement. OTourreng ajoute que la CCD doit se donner les moyens nécessaires à l'exercice de ses compétences existantes et les marges de manœuvres en 2016 restent minces pour de nouveaux projets. JMazalaigue réinterroge les orientations pour projeter le prochain budget.

¹ Ndlr : Après vérification, il s'avère que la modification des taux d'imposition, votée avant le 15 avril, est effective dans l'année budgétaire. L'effet des décisions sur les abattements ou les exonérations qui sont à prendre avant le 1^{er} octobre, en revanche, n'intervient que l'année budgétaire suivante.



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

MBortolini regrette que la solidarité ne puisse pas jouer cette année. Pour RBiglia, la récupération du FPIC et la baisse de DGF (moins impactante pour les communes) peuvent leur faire baisser les taux de fiscalité communaux. BFeuiltaine estime que la situation n'est pas catastrophique au vu des réserves. Il estime que 2016 pourrait les dégrader à hauteur de 200K€ et envie ce budget. OTourreng relativise car les ventes de terrains de la ZA ne se traduisent pas toujours par un paiement immédiat mais par le versement de loyers.

Compte-tenu des évolutions projetées (augmentation des charges et diminution des recettes), au vu des débats, de la nécessité de préciser certains éléments (effet des décisions fiscales par exemple), dans le souci de ne pas dégrader la situation financière de la collectivité, le Président présentera une orientation budgétaire intégrant une évolution fiscale dès 2016 (si possible). Un second temps de travail post-vote budgétaire, au vu des éléments du diagnostic fiscal et financier, permettra de mettre à plat les équilibres fiscaux du territoire et d'envisager des rééquilibrages si nécessaire.

C. QUESTIONS DIVERSES

Quelques dates :

- Economie : le 25/2 : tribune sur l'économie dioise par JM Brunet
- Commission fibre du 25/02 déplacée au 9/03 à 18h ; à l'ordre du jour : travail sur le conventionnement entre la CCD et les communes.
- Enfance –Jeunesse : le 03/03 à 18h : point sur les temps d'activités périscolaires, bilan du BAFA et prévision 2016 pour les communes qui ont une école.

D. INFORMATION SUR LES DELIBERATIONS DU BUREAU

Pas de remarque

E. INFORMATION SUR LES DECISIONS DU PRESIDENT

Pas de remarque

Les points ayant été tous abordés, la séance est levée à 19h45.

**ATTENTION : le prochain conseil communautaire aura lieu
le jeudi 10 mars à 17h30**

Fait à Die, le
Alain Matheron,
Président

AIX-EN-DIOIS
ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MOLIERES-GLANDAZ
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT